

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2011**

**Séance du 21 avril 2011**

CG 11/3<sup>ème</sup>/BP-I-21

**PROGRAMME POUR LES COMMUNES EN MATIERE  
DE PATRIMOINE**

—  
Les politiques d'aides aux Communes en matière de patrimoine répondent à l'objectif que notre Assemblée poursuit depuis leur mise en place : accompagner l'effort d'équipement de ces collectivités en répondant à l'attente des habitants.

L'intérêt de ces politiques pour les Communes reste toujours très fort et, pour 2011, je vous propose de poursuivre nos actions dans ce secteur.

**I – CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES  
MULTIPLES ET DE REUNIONS**

Notre Assemblée met en œuvre depuis 1981 une politique active de soutien aux Communes pour la construction et l'aménagement de salles à usages multiples ainsi que de salles de réunions.

Conformément à l'objectif que nous nous sommes fixé, cette action permet de créer dans toutes les Communes du Département des conditions favorables au développement de la vie associative et culturelle.

Ainsi, en 2010, ce sont **500 323 €** que nous avons consacrés à cette politique qui reste fortement sollicitée suite à la mise en œuvre des contrats de pays.

C'est pourquoi en 2011, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **400 000 €**, et de ratifier **331 700 €** en crédits de paiement sur **l'article 2041436, sous-fonction 74.**

## **II – REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**

Depuis de nombreuses années, notre Département développe une politique active de soutien aux Communes pour leur permettre de mener à bien les opérations d'aménagement et de réhabilitation de leur patrimoine bâti.

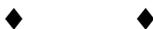
Là encore, l'incidence des contrats de pays a encouragé la demande, ce qui s'est traduit par une forte augmentation des opérations proposées par les Communes, jusqu'en 2007. Ainsi, nous avons consacré à cette politique **1 312 193 €** en 2007.

Après une pause en 2008, induite par l'installation des nouvelles municipalités avec **361 117 €** engagés, les deux années passées se sont traduites par un regain des projets communaux pour lesquels nous avons mobilisé **1 045 201 €** en 2009 et **1 366 593 €** en 2010.

A l'occasion du budget primitif de 2011, au vu des besoins exprimés, je vous propose d'adopter une délibération de programme de **700 000 €** et de ratifier **771 096 €** en crédits de paiement sur **l'article 2041437, sous-fonction 74**.

Je vous rappelle que la Commission Permanente a compétence pour attribuer ces subventions dans la limite des délibérations de programme votées par l'Assemblée.

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

#### ***Construction et aménagement de salles à usages multiples et de réunions***

- Adopte une autorisation de programme de 400 000 € ;

### *Réparations aux bâtiments communaux*

- Adopte une autorisation de programme de 700 000 € ;
- Ratifie les crédits de paiements conformément au tableau suivant :

Imputations Budgétaires	LIBELLE	AP A APPROUVER	ECHEANCIER CREDITS DE PAIEMENT		
			2011	2012	2013
<b>Article</b> 2041436 <b>sous- fonction</b> 74	Construction Aménagement de salles à usages multi- ples et de salles de réunion  Crédits à ratifier	AP antérieures  <b><u>AP 2011</u> :</b> <b>400 000 €</b>	231 700	241 463	130 000
			100 000	200 000	100 000
			<b>331 700</b>		
<b>Article</b> 2041437 <b>sous- fonction</b> 74	Réparations aux bâtiments com- munaux  Crédits à ratifier	AP antérieures  <b><u>AP 2011</u> :</b> <b>700 000 €</b>	616 096	551 260	320 000
			155 000	335 000	210 000
			<b>771 096</b>		

Adopté à l'unanimité.

Le Président,